RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABL IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 bis Rue d'Ormoy
28360 DAMMARIE
883 236 101 RCS CHARTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 1er AVRIL 2025

Le soussigné

Alain BEUF
demeurant [redacted]

Gérant de la société ABL IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance,

et exposé que le siège social est fixé au domicile personnel du Gérant et que ce dernier a déménagé,

Décide :

- de transférer le siège social du 4 bis Rue d'Ormoy, 28360 DAMMARIE au [redacted] à compter du 1er avril 2025,

- et de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 60 rue de la Liberté, Le Gorget, 28300 ST PREST."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Alain BEUF
Gérant

[redacted]